



La présente fiche d'information, prévue à l'art. 325-3 du règlement de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers), est un élément essentiel de la relation entre le client et ses conseillers en investissement. Elle résume toutes les informations légales que le conseiller OBSITAS doit avoir communiquées à ses clients dès le début de la relation pour une mission régie par le statut de Conseiller en Investissements Financiers (CIF)

La société OBSITAS

- SARL au capital social de 618 000 €,
- Co-gérants : Vincent LA ROCCA et Philippe MORVAN,
- Siège Social : Immeuble «Le 75», 75 avenue Jean Giono, 04100 Manosque,
- SIREN 478 990 567,
- Code APE 6831Z,
- Tel : 04 92 72 24 15 - Télécopie : 04 92 87 46 03,
- Courriel : obsitas.sud@obsitas.com

Activité et clientèle

OBSITAS exerce les activités suivantes auprès des particuliers et des sociétés :

- Ingénierie financière et fiscale en immobilier ;
- Conseil en opérations et en investissements immobiliers ;
- Défisicalisation immobilière ;
- Courtage en opérations de banque et services de paiement ;
- Transactions immobilières.

Statuts légaux et autorités de tutelle

Activité relevant des statuts C.I.F. et I.O.B.S.P.

La Sarl OBSITAS est un professionnel règlementé immatriculée à l'ORIAS (Organisme pour le Registre unique des Intermédiaires en Assurance, banque et finance) sous le numéro 13005518 (ORIAS : <http://www.orias.fr/welcome>), au titre des activités suivantes :

- **CIF** (Conseiller en Investissement Financier) immatriculé sous le numéro E003588 auprès de l'Association Nationale des Conseillers Financiers (ANACOFI - CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) - 17 Place de la Bourse, 75082 Paris Cedex 02 - www.amf-france.org
La Sarl OBSITAS s'est engagée à respecter intégralement le Code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr
- **IOBSP** (Intermédiaire en Opérations de Banque et Services de Paiements) catégorie Courtier. Activité contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) : 61 rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09 www.acp.banque-france.fr - 01 49 95 40 00

Activité relevant du statut d'Agent Immobilier

La Sarl OBSITAS est habilitée à réaliser des transactions immobilières en tant que titulaire de la carte professionnelle n° 342T délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie (C.C.I.) des Alpes de Haute Provence et est adhérente au Syndicat National des Professionnels Immobiliers (SNPI) sous le n° 16865.

Assurances & garanties

Activité relevant des statuts C.I.F. et I.O.B.S.P.

Conformément à la loi et aux exigences du code monétaire et financier la Sarl OBSITAS dispose d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière pour les montants définis ci-après :

Activité	CIF	IOBSP
RCP par sinistre	1 000 000 €	500 000 €
RCP par année	2 000 000 €	1 000 000 €
Garantie par sinistre et par année	X	115 000 €

Ces différentes assurances et garanties financières ont été souscrites auprès de :

- GALIAN - 89 rue de la Boétie 75008 Paris.
Contrat MMA IARD n°120145 977.

Activité relevant du statut d'Agent Immobilier

Conformément à la loi du 2 janvier 1970 et au décret du 20 juillet 1972 (loi HOGUET), la Sarl OBSITAS dispose d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle (RCP) et d'une Garantie Financière pour les montants définis ci-après :

Activité	Immo
RCP	1 050 000 €
Garantie financière	110 000 €

Ces différentes assurances et garanties financières ont été souscrites auprès de :

- **RCP** (loi du 2 janvier 1970 et décret du 20 juillet 1972) : SERENIS Assurances - 34 rue du Wacken 67906 Strasbourg Cedex 9.
Contrat n° VD 7.000.001/16865.
- **Garantie Financière** (loi du 2 janvier 1970 et décret du 20 juillet 1972), QBE Insurance – Cœur Défense – Tour A – 110, Esplanade du Gal de Gaulle – 92931 La Défense Cedex.
Convention n° 16865- Police n° 65548-2.

Mode de facturation et de rémunération

Les prestations de la Sarl OBSITAS sont toujours préalablement définies par Lettre de Mission, Contrat ou Mandat, qui précisent les modalités de sa rémunération calculée sur la base des tarifs suivants :

Activités relevant du Statut de CIF

- Devis préalable sur la base d'un taux horaire de 300 € HT. OBSITAS a par ailleurs constitué un réseau d'expertise avec des partenaires disposant de compétences complémentaires (Avocats d'affaires, Avocats fiscalistes, Assureurs, Experts comptables, Notaires, Conseillers Financiers, CGP...) pour la bonne exécution des missions qui lui sont confiées ou vers lesquels elle peut orienter ses clients pour des besoins spécifiques. Conformément au Code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, OBSITAS précise que les relations établies avec ces différents partenaires peuvent comporter des commissionnements ou des partages d'honoraires.

Activités relevant du Statut d'IOBSP

- Commissions à charge des établissements financiers.

Activité relevant du statut d'Agent Immobilier

- Mandat de recherche de biens : Commission d'agence à hauteur de 5% H.T. du montant de l'immobilier.

Partenaires principaux

Dans le cadre de son activité de CIF et d'IOBSP, OBSITAS a pour partenaires principaux les établissements suivants :

Nom	Type d'accord	Mode de rémunération
Banques		
Banque Populaire, BNP Paribas, Caisse d'épargne, CIC, Crédit Foncier	Convention ou contrat d'apport	Commissions
Meilleurtaux, CAFPI	Indication d'affaires	Commissions
Immobilier géré		
Cerenicimo, Le Revenu Pierre	Mandat de Commercialisation	Commissions
Immobilier		
Bama, CBO Territoria, Equilis, Gesimco, Obsitas Promotion, Origine Sud, Première Pierre, Promo G, Mipi, Valsabris...	Mandat de Commercialisation	Commissions

(La liste complète des fournisseurs peut être communiquée sur simple demande à l'adresse du siège social d'OBSITAS).

Traitements des réclamations

(Art. 325-21-1 du RGAMF et instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/2012)

Pour toute réclamation, OBSITAS peut être contactée selon les modalités suivantes :

- Par courrier à l'adresse suivante :
OBSITAS - Immeuble «Le 75» - 75 av. Jean Giono - 04100 MANOSQUE
- Par téléphone au 04 92 72 24 15
- Par télécopie au 04 92 87 46 03
- Par mail : obsitas.sud@obsitas.com

Coordonnées des médiateurs des organismes de tutelle :

- Médiateur de l'Anacofi : 92 rue d'Amsterdam - 75009 Paris
- Médiateur de l'AMF : AMF, 17 Place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02

Délais de traitement des réclamations :

OBSITAS s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables au maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai.
- Deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.